

# Commissaires ulcérés par la violation du huis clos

## LEVÉE D'IMMUNITÉ

Les sept membres de la commission des poursuites de la Chambre sont furieux. Que leur avis sur la levée d'immunité d'Alain Mathot (PS), demandée par le parquet de Liège dans une affaire de corruption, ait filtré dans la presse les a abasourdis. « *Inacceptable. Ces discussions sur une procédure pénale doivent être marquées du sceau du secret jusqu'au rapport définitif en séance plénière, où les motivations seront alors publiques* », rappellent les commissaires que nous avons contactés et qui ne souhaitent pas être cités. En attendant la plénière, leurs positions ont donc été éventées dans la presse (*Le Soir* de vendredi). Le fait qu'à l'inverse des commissaires CD&V et MR qui se sont prononcés pour la levée d'immunité d'Alain Mathot, les deux

commissaires N-VA aient voté contre, comme les commissaires socialistes (PS et SP.A) et celle du VLD, a alimenté la chronique. Quoi, la droite flamande à la rescousse du PS wallon ? Les commissaires rappellent qu'ils ne sont pas là pour faire un procès politique et que, comme juristes, ils sont censés juger en âme et conscience le dossier. ■

**nv**